Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20261112-2026D81-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D81

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DE MORLAIX COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal: 05/11/2026
Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, René LE TALLEC, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Joëlle MASSON, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER, Sigrid ABELS, Alice KERBRAT, Loïc LE JEUNE, Isabelle BIDEAU, Laurent THOMAS
Absents ou excusés : Anaïs MURLA (procuration à Julie HOFER), Anaïs RIOUALLON
Secrétaire de séance : René Le Tallec
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

La présente convention a pour objet de formaliser les conditions de mise à disposition, par Morlaix Communauté, des services de sa Direction des Systèmes d'Information et des usages Numériques (DSIN) à la commune contractante.

Elle s'inscrit dans la démarche de mutualisation des ressources numériques à l'échelle du territoire et vise à assurer un cadre clair aux prestations réalisées, dans le respect des principes de sécurité, de confidentialité et de bonne gestion des systèmes d'information.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

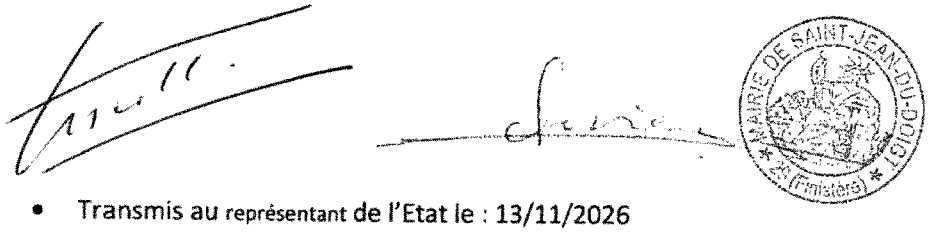
- d'approuver la convention de mise à disposition de services SI proposés par la Direction des Systèmes d'Information de Morlaix Communauté,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
René Le Tallec

Le Maire,
Marc BOIZARD



- Transmis au représentant de l'Etat le : 13/11/2026
- Publié le : 13/11/2026